



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
PWGSC/TPSGC Acquisitions  
1045 Main Street  
1st Floor, Lobby C  
Unit 108  
Moncton, NB E1C 1H1  
Bid Fax: (506) 851-6759

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office  
1045 Main Street  
1st Floor, Lobby C  
Unit 108  
Moncton, NB E1C 1H1

<b>Title - Sujet</b> Étiquettes de poissons	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F4698-150001/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F4698-150001	<b>Date</b> 2016-01-18
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MCT-015-5113	
<b>File No. - N° de dossier</b> MCT-5-38089 (015)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-03-03</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Drisdelle, Charlotte J.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mct015
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506) 851-6948 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506) 851-6759
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F4698-150001/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F4698-150001

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
MCT-5-38089 (015)

Buyer ID - Id de l'acheteur  
mct015  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## Modification No 001 à l'invitation à soumissionner

**Titre : Étiquettes de poissons**

*Cette modification est émise afin de:*

- (1) Référence: **Annexe A - Besoin – Exigences et spécifications obligatoires et l'Annexe A.1 - Liste des étiquettes et séquences**

**SUPPRIMER** l'Annexe A et A.1 courante; et

**INSÉRER** à la place l'Annexe A et A.1 Mod. N° 001 révisée le 18 janvier 2016.

**ET:**

**INSÉRER** l'Annexe A.2 pour l'évaluation technique

**ET:**

- (2) Référence: **Prolongation de la date de clôture**

**Du : 2016-02-16**

**Au : 2016-03-03**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
**F4698-150001/A**  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F4698-150001

Amd. No. - N° de la modif.  
**001**  
File No. - N° du dossier  
MCT-5-38089 (015)

Buyer ID - Id de l'acheteur  
**mct015**  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

Si vous avez déjà envoyé votre soumission et que vous désirez la modifier, veuillez nous faire parvenir cette modification soit dans une enveloppe scellée par la poste à l'adresse ci-dessous, en veillant à ce qu'elle parvienne à la personne soussignée avant la date de clôture en vigueur. Le numéro de la demande de soumission et la date de clôture en vigueur doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe scellée.

Toutes les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Toute question relative à cette modification doivent être adressées à :

Charlotte Drisdelle  
Supply Officer / Agente d'approvisionnement  
Téléphone – 506-851-6948 Télécopieur-506-851-6759  
Email : [charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

**Public Services and Procurement Canada /  
Services publics et Approvisionnement Canada**  
1045 Main Street Lobby C, 3rd Floor / 1045, rue Main  
foyer C, 3<sup>ième</sup> étage

Moncton, NB / Moncton (N.-B.) E1C 1H1

## ANNEXE A – BESOIN

### EXIGENCES ET SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES

#### Modification N° 001 révisé le 18 janvier 2015

#### 1. L'entrepreneur doit respecter les conditions suivantes sur le plan de la fabrication :

- 1.1. Les étiquettes doivent avoir un mécanisme de verrouillage inviolable.
- 1.2. Le matériel utilisé pour construire les étiquettes doit être durables, résistants et capables de préserver la couleur et le lettrage en eau de mer pendant une période de temps prolongée (minimum d'un an).
- 1.3. Les étiquettes doivent être munies d'un dispositif de verrouillage simple.
- 1.4. L'étiquette doit mesurer entre 18 cm et 23 cm de longueur, et entre 0,9 cm et 1,5 cm de largeur.
- 1.5. Le modèle proposé doit avoir une force de rupture intégrale minimale de 22.73 kg afin de pouvoir résister à une pression de traction, de cisaillement ou d'impact.
- 1.6. La couleur des étiquettes doit être uniforme, consistant et conforme au nuancier Pantone pour chacune des couleurs exigées. La correspondance des couleurs doit être consistante et fiable.

#### 2. L'entrepreneur doit respecter les conditions suivantes sur le plan de l'impression :

- 2.1. L'impression des étiquettes doit se faire en suivant l'information du texte d'impression fournit dans le document révisé ci-joint 'Liste des étiquettes et séquences'. Chaque article dans la section 'Texte d'impression' doit être imprimé dans l'ordre respectif. Chaque étiquette doit par la suite être assignée un numéro unique et séquentiel. Le numéro de début et de fin de ces séquences est fournis dans le document 'Liste des étiquettes et séquences'.
- 2.2. Les caractères d'impression doivent être **noirs**, sauf si l'étiquette est de couleur foncée, auquel cas les caractères d'impression doivent être **blancs**. L'impression doit être marqué clairement et en permanence et les lettres et numéros doivent mesurer au minimum 0,4 cm de hauteur.
- 2.3 L'impression sur les étiquettes doit être propre, claire et facilement lisible.

3. **Un échantillon de 10 étiquettes DOIT être envoyé avec la proposition à la clôture des soumissions.** Cet échantillon d'étiquettes sera évalué afin d'assurer que les spécifications obligatoires et exigences énumérées ci-haut sont rencontrées.

4. **L'entrepreneur doit respecter les conditions suivantes sur le plan de l'emballage :**

4.1. Les étiquettes doivent être enfilées consécutivement en ordre de numéro de série, puis emballées dans des sacs de plastique transparent. Chaque sac doit porter une étiquette indiquant le contenu et les numéros de série utilisés. Par exemple :

G11 DFO ROCK CRAB / MPO CRABE COMMUN

000 001 à/to 000 100

4.2. Chaque commande d'étiquettes doit être placée dans des boîtes solides et résistantes, ne pesant pas plus de 10kg chacune. Il faut placer sur chaque boîtes un bordereau d'expédition, produit par l'entrepreneur, indiquant le contenu de la boîte (une description, la couleur et les numéros de série des étiquettes qui s'y trouvent). Une copie électronique des bordereaux d'expédition par palette doit être envoyé au **Ministère Pêches et Océans (MPO)** au moment de l'envoi.

5. **L'entrepreneur doit respecter les conditions suivantes au plan de l'expédition :**

5.1. Toutes les étiquettes doivent être livrées à l'entrepôt du MPO au 310 boul. Baig, Quai 15, Moncton N-B, E1E 1C8, avant ou au plus tard **le 31 mars de l'année d'utilisation des étiquettes**.

5.2. L'entrepreneur doit donner un préavis de 7 jours au MPO avant d'envoyer des étiquettes.

5.3. Les colis peuvent être expédiés au même moment ou séparément. Par contre tous les colis doivent être reçus avant les dates indiquées à l'item 5.1.

La coordination et les coûts de transport du site de production au MPO l'entrepôt du MPO sont la responsabilité et aux frais de l'entrepreneur.

6. Le MPO pourrait effectuer des visites ponctuelles pendant la période de production.

7. Les factures doivent être acheminées à d'adresse suivante :

**Pêches et Océans Canada / Ministère de Pêches et Océans (MPO)  
À l'att. Du gérant régional de la Délivrance des permis  
C.P. 5030  
Moncton (N.-B.)  
E1C 9B6**

F4698-150001/A

<u>Annex A.1 Amd No. 001 / Annexe A.1 Mod N° 001</u> <u>Tag List and Sequence / Liste des étiquettes et séquences</u> <b>2017 Printing Text / Texte d'impression en 2017</b> Revised/révisé: 2016-01-18					2017 Colors / Couleurs	2017 Quantity/String Quantité/Fil	Total ordered for 2017 Total commandé en 2017
Item 1 Art. 1	Item 2 Art. 2	Item 3 Article N° 3	Start of sequence / Début de la séquence	End of sequence / Fin de la séquence			57,475
G	DFO MPO	SAISIE SEIZURE	000 001	002 000	Rouge / Red Pantone 0185C	100	2,000
G17	DFO MPO	RECHERCHE RESEARCH	000 001	003 900	Brown / Brun Pantone 497C	100	3,900
G17	DFO MPO	EXPLORATOIRE EXPLORATORY	000 001	004 000	Lime / Tilleul Pantone 361C	100	4,000
G17	DFO MPO	I & T I & T	000 001	001 500	Pantone 001 Blanc/White	100	1,500
G17	DFO MPO	RECREATIONEL RECREATIONAL	000 001	000 350	Lime / Tilleul Pantone 361C	50	350
G17	DFO MPO	ASR/SAUMON FSC/SALMON	000 001	004 000	Pantone 099 Noir/Black	100	4,000
G17	DFO MPO	ASR/SAUMON FSC/SALMON	004 001	006 000	Pantone 001 Blanc/White	100	2,000
G17	DFO MPO	ASR/SAUMON FSC/SALMON	006 001	015 200	Orange/ Orange Pantone 164	100	9,200
G17	DFO MPO	ASR/SAUMON FSC/SALMON	015 201	015 600	Bleue Royale / Royal Blue Pantone 293	100	400
G17	DFO MPO	ASR/SAUMON FSC/SALMON	015 601	015 700	Gris transparent / Transparent Grey	100	100
G17	DFO MPO	ASR/SAUMON FSC/SALMON	015 701	016 200	Or / Gold	100	500
G17	DFO MPO	ASR/HOMARD FSC/LOBSTER	000 001	008 300	Orange Pantone 164	100	8,300
G17	DFO MPO	ASR/HOMARD FSC/LOBSTER	008 301	008 500	Bleue Royale / Royal Blue Pantone 293	100	200
G17	DFO MPO	ASR/HOMARD FSC/LOBSTER	008 501	009 300	Gris transparent / Transparent Grey	100	800

<b><u>Annex A.1 Amd No. 001 / Annexe A.1 Mod N° 001</u></b> <b><u>Tag List and Sequence / Liste des étiquettes et séquences</u></b> <b>2017 Printing Text / Texte d'impression en 2017</b> Revised/révisé: 2016-01-18					<b>2017 Colors / Couleurs</b>	<b>2017 Quantity/String Quantité/Fil</b>	<b>Total ordered for 2017 Total commandé en 2017</b>
<b>Item 1 Art. 1</b>	<b>Item 2 Art. 2</b>	<b>Item 3 Article N° 3</b>	<b>Start of sequence / Début de la séquence</b>	<b>End of sequence / Fin de la séquence</b>			<b>57,475</b>
G17	DFO MPO	ASR/HOMARD FSC/LOBSTER	009 301	010 000	Or / Gold	100	700
G17	DFO MPO	ASR/CRABE COM FSC/ROCKCRAB	000 001	000 300	Orange Pantone 164	50	300
G17	DFO MPO	ASR/CRABE COM FSC/ROCKCRAB	000 301	000 400	Gris transparent / Transparent Grey	50	100
G17	DFO MPO	ASR/CRABE COM FSC/ROCKCRAB	000 401	000 550	Bleue Royale / Royal Blue Pantone 293	50	150
G17	DFO MPO	ASR/CRABE COM FSC/ROCKCRAB	000 551	000 600	Or / Gold	50	50
G17	DFO MPO	ASR/ANGUILLE FSC/EEL	000 001	000 150	Orange Pantone 164	50	150
G17	DFO MPO	ASR/ANGUILLE FSC/EEL	000 151	000 200	Bleue Royale / Royal Blue Pantone 293	50	50
G17	DFO MPO	ASR/ANGUILLE FSC/EEL	000 201	000 250	Gris transparent / Transparent Grey	50	50
G17	DFO MPO	ASR/ANGUILLE FSC/EEL	000 251	000 300	Or / Gold	50	50
G17	DFO MPO	ASR/GASPAREAU FSC/GASPEREAU	000 001	000 025	Orange Pantone 164	25	25
G17	DFO MPO	ASR/GASPAREAU FSC/GASPEREAU	000 026	000 075	Bleue Royale / Royal Blue Pantone 293	50	50
G17	DFO MPO	ASR/GASPAREAU FSC/GASPEREAU	000 076	000 125	Gris transparent / Transparent Grey	50	50
G17	DFO MPO	ASR/GASPAREAU FSC/GASPEREAU	000 126	000 175	Or / Gold	50	50
G17	DFO MPO	ASR/ÉPERLAN - FM FSC/SMELT - GN	000 001	000 025	Orange Pantone 164	25	25

<u>Annex A.1 Amd No. 001 / Annexe A.1 Mod N° 001</u> <u>Tag List and Sequence / Liste des étiquettes et séquences</u> <b>2017 Printing Text / Texte d'impression en 2017</b> Revised/révisé: 2016-01-18					2017 Colors / Couleurs	2017 Quantity/String Quantité/Fil	Total ordered for 2017 Total commandé en 2017
Item 1 Art. 1	Item 2 Art. 2	Item 3 Article N° 3	Start of sequence / Début de la séquence	End of sequence / Fin de la séquence			57,475
G17	DFO MPO	ASR/ÉPERLAN FSC/SMELT	000 001	000 025	Orange Pantone 164	25	25
G17	DFO MPO	ASR/ÉPERLAN FSC/SMELT	000 026	000 075	Bleue Royale / Royal Blue Pantone 293	50	50
G17	DFO MPO	ASR/ÉPERLAN FSC/SMELT	000 076	000 125	Gris transparent / Transparent Grey	50	50
G17	DFO MPO	ASR/ÉPERLAN FSC/SMELT	000 126	000 175	Or / Gold	50	50
G17	DFO MPO	ASR FSC	000 001	000 500	Orange Pantone 164	50	500
G17	DFO MPO	ASR/HARENG FSC/HERRING	000 001	000 100	Orange Pantone 164	50	100
G17	DFO MPO	FSC/SALMON METEPENAGIAG MN	000 001	000 500	Noir / Black Pantone 099	50	500
G17	DFO MPO	FSC/SALMON METEPENAGIAG MN	000 501	004 500	Orange Pantone 164	50	4,000
G17	DFO MPO	ASR/PÉLAGIQUE FSC/PELAGIC	000 001	000 000	Orange Pantone 164	50	0
G17	DFO MPO	ASR/PÉLAGIQUE FSC/PELAGIC	000 001	000 050	Bleue Royale / Royal Blue Pantone 293	50	50
G17	DFO MPO	ASR/PÉLAGIQUE FSC/PELAGIC	000 051	000 100	Gris transparent / Transparent Grey	50	50
G17	DFO MPO	ASR/PÉLAGIQUE FSC/PELAGIC	000 101	000 150	Or / Gold	50	50
G17	DFO MPO	ASR/BARE RAYÉ FSC/STIPED BASS	000 001	013 000	Bleue Royale / Royal Blue Pantone 293	100	13,000

**ANNEXE A.2 – «ÉVALUATION TECHNIQUE» – Exigences et Spécifications techniques obligatoires**

**BESOIN: Étiquettes pour poissons**

**EXIGENCES OBLIGATOIRES:**

À la date de clôture de l'invitation à soumissionner, les soumissions DOIVENT répondre aux exigences obligatoires énoncées dans les présentes.

**Chaque exigence et spécification doit être évaluée séparément.** L'offrant devrait démontrer de quelle manière il satisfait aux exigences en indiquant cette information dans la colonne des renvois.

L'offrant **DOIT soumettre un échantillon de 10 étiquettes avec sa proposition à la clôture des soumissions** pour étayer le fait que les biens offerts satisfont aux exigences et spécifications techniques obligatoires. À défaut de se conformer à cette exigence, la soumission sera déclarée non recevable.

**Il appartient à l'offrant de présenter des preuves de conformité nécessaires.**

**Les propositions qui ne respectent pas toutes les exigences et spécifications obligatoires seront jugées non recevables.**

**Toute déviance DOIT être approuvée, par écrit, AVANT la date de clôture de l'invitation à soumissionner, par l'autorité contractante.**

**Des changements au besoin et/ou les réponses aux questions seront apportées avec une modification à la demande de soumission affichés sur le « Achats et Ventes ».**

	Étiquettes pour poissons conformément aux exigences et spécifications techniques obligatoires suivantes :	Conforme <b>Oui ou Non</b>	Commentaires du fournisseur	Pour le client seulement pour FINS d'ÉVALUATION TECHNIQUE	
				Atteint / Nom atteint	COMMENTAIRES
1.	Étiquettes pour poissons – <b>Conditions sur le plan de la fabrication</b> conforme aux exigences et spécifications techniques obligatoires suivantes:				
1.1.	Les étiquettes doivent avoir un mécanisme de verrouillage inviolable.				
1.2	Le matériel utilisé pour construire les étiquettes doit être durables, résistants et capables de préserver la couleur et le lettrage en eau de mer pendant une période de temps prolongée (minimum d'un an).				
1.3	Les étiquettes doivent être munies d'un dispositif de verrouillage simple.				
1.4	L'étiquette doit mesurer entre 18 cm et 23 cm de longueur, et entre 0,9 cm et 1,5 cm de largeur.				

	Étiquettes pour poissons conformément aux exigences et spécifications techniques obligatoires suivantes :	Conforme <b>Oui ou Non</b>	Commentaires du fournisseur	Pour le client seulement pour FINS d'ÉVALUATION TECHNIQUE	
				Atteint / Nom atteint	COMMENTAIRES
1.5	Le modèle proposé doit avoir une force de rupture intégrale minimale de 22.73 kg afin de pouvoir résister à une pression de traction, de cisaillement ou d'impact.				
1.6	La couleur des étiquettes doit être uniforme, consistant et conforme au nuancier Pantone pour chacune des couleurs exigées. La correspondance des couleurs doit être consistante et fiable.				
1.7	<b>Illustration d'une étiquette ci-joint.</b> <u>NOTA</u> : Nous avons ajouté une illustration d'un modèle d'étiquette utilisé dans le passé. Des variantes de celle-ci peuvent être utilisées à moins qu'elles rencontrent aux spécifications obligatoires.				

	Étiquettes pour poissons conformément aux exigences et spécifications techniques obligatoires suivantes :	Conforme <b>Oui ou Non</b>	Commentaires du fournisseur	Pour le client seulement pour FINS d'ÉVALUATION TECHNIQUE	
				Atteint / Nom atteint	COMMENTAIRES
<b>2.</b>	<b>Étiquettes pour poissons – <u>Conditions sur le plan de l'impression</u></b> conforme aux exigences et spécifications techniques obligatoires suivantes:				
<b>2.1</b>	L'impression des étiquettes doit se faire en suivant l'information du texte d'impression fournit dans le document révisé ci-joint 'Liste des étiquettes et séquences'. Chaque article dans la section 'Texte d'impression' doit être imprimé dans l'ordre respectif. Chaque étiquette doit par la suite être assignée un numéro <u>unique</u> et séquentiel. Le numéro de début et de fin de ces séquences est fournis dans le document 'Liste des étiquettes et séquences'.				
<b>2.2</b>	Les caractères d'impression doivent être <b>noirs</b> , sauf si l'étiquette est de couleur foncée, auquel cas les caractères d'impression doivent être <b>blancs</b> . L'impression doit être marqué clairement et en permanence et les lettres et numéros doivent mesurer au minimum 0,4 cm de hauteur.				
<b>2.3</b>	L'impression sur les étiquettes doit être propre, claire et facilement lisible.				

	Étiquettes pour poissons conformément aux exigences et spécifications techniques obligatoires suivantes :	Conforme <b>Oui ou Non</b>	Commentaires du fournisseur	Pour le client seulement pour FINS d'ÉVALUATION TECHNIQUE	
				Atteint / Nom atteint	COMMENTAIRES
3.	Étiquettes pour poissons – <u>Échantillon</u>				
3.1	Un échantillon de 10 étiquettes DOIT être envoyé avec la proposition à la date de clôture de l'invitation à soumissionner. Cet échantillon d'étiquettes sera évalué afin d'assurer que les exigences énumérées ci-haut sont rencontrées.				
4.	Étiquettes pour poissons – <u>Conditions sur le plan de l'emballage</u> conforme aux exigences et spécifications techniques obligatoires suivantes:				
4.1	Les étiquettes doivent être enfilées consécutivement en ordre de numéro de série, puis emballées dans des sacs de plastique transparent. Chaque sac doit porter une étiquette indiquant le contenu et les numéros de série utilisés. Par exemple :  G11 DFO ROCK CRAB / MPO CRABE COMMUN  000 001 à/to 000 100				